

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024
Délibération n° DE_2024_063

Le 18 novembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack et VANDENOOT Noémie

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

OBJET : Admission en non-valeur sur le budget principal

Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des non-valeur n°7008530731 arrêtée en date du 07 octobre 2024 par le Service de Gestion Comptable de Nyons.
Cela concerne, pour le budget principal, des loyers et charges locatives ainsi que des droits de place.

Il indique que cette liste a été validée en commission finances en date du 02 octobre 2024.

Il a été décidé d'apurer les restes à recouvrer de l'année 2020 excepté pour les créances sur lesquelles la commune pense pouvoir encore recouvrer.
Cela représente au total 2 470.83€ pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

VALIDE la liste des non-valeur n°7008530731 arrêtée en date du 07 octobre 2024 par le Service de Gestion Comptable de Nyons pour le budget principal de la commune d'un montant total de 2 470.83€

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER

